

## L'ECONOMIE EST-ELLE UNE SCIENCE DES HOMMES ?

Le Conseil supérieur de l'Emploi, des revenus et des Coûts (CSERC), l'INSEE, le Commissariat général au Plan et l'Université d'Evry organisent le 29 mai dans les locaux de l'Université d'Evry, un colloque sur les « working poor » en France. Au total seize présidents, intervenants et discutants sont prévus : parmi eux, pas une femme. Alors que la matinée est présidée par le Commissaire au Plan, l'après-midi par le directeur général de l'INSEE, au moment où la parité entre en politique et où l'égalité professionnelle dans l'encadrement supérieur de l'administration devient une préoccupation gouvernementale<sup>1</sup>, cette absence a de quoi surprendre. Elle surprend d'autant plus que ce domaine a été investi par des chercheuses et on ne peut donc expliquer cette exclusion par la faiblesse quantitative de leurs travaux sur la question<sup>2</sup>. Cette absence de femmes dans une enceinte particulière, à la fois universitaire et institutionnelle, passera pour certains inaperçue, pourra paraître à d'autres anodine, ou encore anecdotique. Notre souci est de saisir cette occasion, non pour exclusivement mettre en cause telle ou telle institution organisatrice de ce colloque ou la manifestation en elle-même, mais pour contribuer à ouvrir un débat beaucoup plus large sur les modalités de recrutement et de fonctionnement d'un milieu professionnel et sur les présupposés théoriques d'une discipline. En effet, la conception de ce colloque nous semble profondément révélatrice des déséquilibres actuels de la recherche française, en particulier en économie. Un déséquilibre théorique d'abord, révélé par la difficulté structurelle à intégrer la dimension du genre. Un déséquilibre de représentation ensuite, qui se traduit par une nette sur-représentation masculine dans toute une série de lieux où s'exerce le pouvoir académique (jurys, commissions de spécialistes, comités scientifiques de revues...).

### Une carence théorique, « l'oubli » de la question du genre

La lecture de la présentation de cette journée de colloque du 29 mai 2000 montre en effet que la composition purement masculine de la tribune n'est pas ici seule en cause. Les « working poor » ou travailleurs pauvres sont définis, dans le texte de présentation de ce colloque, « comme des ménages que le niveau de revenu situe à proximité ou en deçà du seuil de pauvreté et qui ont une part significative de leur revenu sous forme de revenu d'activité. Il s'agit d'une catégorie intermédiaire entre l'exclusion ou la pauvreté traditionnelle (100 % ou presque de revenus de transferts), et les autres ménages dont les membres sont insérés dans l'emploi à temps plein. » Cette définition, ainsi d'ailleurs que la totalité du court texte de présentation de ce colloque, gomme totalement la dimension sexuée du phénomène. Faut-il rappeler que 85 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et que c'est bien le développement des diverses formes d'emplois atypiques, particulièrement présentes chez les femmes, qui explique la progression récente de la pauvreté laborieuse en France ? Bien sûr, ces données sont connues des organisateurs du colloque. Peut-être répondraient-ils qu'il s'agit là d'une question empirique, ne mettant pas en cause les fondements de la théorie économique. Il faut en effet préciser que pour les organisateurs du colloque « la première journée (celle du 29 mai 2000) permettra de faire le point sur l'état des connaissances et d'examiner les apports des théories économiques ; ses conclusions orienteront les travaux appliqués qui seront présentés au cours d'une seconde journée (en octobre 2000). » Une telle

---

<sup>1</sup> Cf. par exemple Anne-Marie Colmou, 1999, *Encadrement supérieur de la fonction publique : vers l'égalité entre hommes et femmes*, La Documentation Française, 1999. Cf. également le discours du Premier ministre du 8 mars 2000.

<sup>2</sup> Rappelons, à titre d'exemple, que la revue n°1 *Travail, genre et sociétés* comportait un dossier consacré à « travail et pauvreté : la part des femmes », avec plusieurs auteurs femmes.

démarche part donc de l'hypothèse que le constat empirique n'est pas susceptible de porter des remises en cause des modèles économiques utilisés pour rendre compte de la réalité.

Nous sommes au contraire convaincus que l'absence totale de référence aux situations des hommes et des femmes ne pose pas qu'un problème empirique. L'intégration de la dimension du genre soulève en effet des questions théoriques aujourd'hui mal prises en compte par les théories économiques. Dans le cas de l'étude de la pauvreté laborieuse, ces questions théoriques sont de plusieurs ordres. Certaines relèvent d'abord de la difficulté même à définir ce que recouvre ce concept de travailleur pauvre : un travailleur en effet, est d'abord un individu qui se définit par référence à sa position sur le marché du travail (type d'emploi occupé, niveau de salaire, secteur d'activité...). Son revenu est un salaire, qui lui est attribué en tant qu'individu. En revanche, la quasi-totalité des statistiques françaises relatives à la pauvreté sont des statistiques qui portent sur les ménages – et non les individus. Cette difficulté méthodologique se retrouve directement dans la réflexion sur les divers mécanismes de soutien aux revenus les plus bas, évoqués par ce colloque. Il est généralement assigné par les économistes un double objectif à ces mécanismes<sup>3</sup> : lutter contre la pauvreté d'un côté – et donc la pauvreté des ménages - ; ne pas désinciter au travail d'autre part – et donc, si l'on part d'une hypothèse d'égalité entre hommes et femmes – ne pas désinciter au travail les individus en âge de travailler, quels que soient leur sexe ou leur position familiale. Ce double objectif fait naître des contradictions dans les effets des politiques publiques, comme le montrent par exemple les résultats des mécanismes d'impôt négatifs aux Etats-Unis – qui ont des effets très différenciés sur l'offre de travail selon le sexe et la situation familiale. Rappelons ainsi que le mécanisme de l'EITC (Earned Income Tax Credit) aurait eu un effet global faible voire négligeable sur l'offre globale de travail, mais un effet incitatif pour les femmes seules avec enfants et un effet plutôt désincitatif au travail pour les femmes vivant en couple<sup>4</sup>. Cet exemple, comme celui de l'allocation parentale d'éducation (APE) en France, montre que les effets sur le marché du travail des décisions publiques en matière de soutien au revenu sont loin d'être asexués : de fait, ce sont les femmes que l'APE « incite » à se retirer du marché du travail<sup>5</sup>. Plus largement, parce que les dispositifs de soutien aux bas revenus s'inscrivent dans un certain contexte de répartition des rôles familiaux et symboliques et dans un fonctionnement du marché du travail certes en évolution, mais où demeurent de nombreuses inégalités entre hommes et femmes, leurs effets sont nécessairement sexués, même si leurs objectifs ou leur intitulé semble neutre.<sup>6</sup>

Une autre difficulté peut être soulignée – qui est celle de l'incapacité actuelle des théories économiques les plus courantes à rendre compte de la ségrégation professionnelle, par exemple de la concentration des emplois féminins dans des secteurs plus faiblement rémunérateurs et générateurs d'emplois atypiques<sup>7</sup>. Cette situation n'est pas nouvelle, et elle est décrite dans de nombreux travaux empiriques. Mais si elle est constatée, elle est plus rarement expliquée : l'approche orthodoxe propose une lecture en termes de capital humain

---

<sup>3</sup> Cette présentation est d'ailleurs parfois contradictoire avec les objectifs affichés par les politiques elles-mêmes (cf. pour les femmes l'allocation de parent isolé ou l'allocation parentale d'éducation ; cf. pour les chômeurs les mécanismes de dispense de recherche d'emploi).

<sup>4</sup> Olivier Bontoux, *L'EITC, un crédit d'impôt aux Etats-Unis*, Document de travail DREES, n° 11, octobre 1999

<sup>5</sup> Jeanne Fagnani « Lacunes, contradictions et incohérence des mesures de conciliation travail/famille. Bref bilan critique », *Droit social*, n°6, juin 1998

<sup>6</sup> Anne Eydoux, Rachel Silvera, « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas...à ne pas franchir », in ouvrage collectif à paraître, sous la direction de Thomas Coutrot et Christophe Ramaux, éditions Syros

<sup>7</sup> Françoise Battagliola, « Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité », *Travail, genre et sociétés*, n°1, 1999

(éducation et expérience) qui expliquerait les écarts de rémunération entre les sexes, et de surcoût du travail féminin qui expliquerait les réticences des employeurs, quand l'offre de travail des femmes apparaît dépendre de leur système de « préférences », souvent résumées à l'existence d'un conjoint et la présence d'enfants. Ces théories voient leur portée réduite dans des contextes où le niveau moyen d'éducation des femmes approche (ou dépasse, comme c'est le cas en France par exemple) celui des hommes, quand les emplois à bas salaire sont majoritairement occupés par des femmes, et quand une fraction significative des femmes est présente sur le marché du travail.

Ces lacunes théoriques d'une approche totalement « neutre » des phénomènes économiques ne sont d'ailleurs pas propres au champ traité dans ce colloque, ni même à la discipline économique. Elles traduisent plus largement une « singularité française »<sup>8</sup>, à savoir la faible place accordée dans la recherche aux études sur les femmes, études de genre ou études des rapports sociaux de sexe – quel que soit le titre qu'on leur donne. Pour Françoise Collin, la spécificité de ces études n'est pas uniquement de s'intéresser de façon privilégiée aux femmes : « ce travail n'est pas simplement additif, il entraîne nécessairement une révision et une restructuration de l'ensemble des données jusque-là considérées comme acquises. Ainsi, écrire une histoire des femmes ou restaurer les femmes dans l'histoire, c'est poser la question de la validité de la science historique existante. »

Dans le champ de l'économie, la prégnance du modèle néoclassique conduit à totalement gommer la question des inégalités entre hommes et femmes comme phénomène social (et non uniquement individuel). Cette théorie économique, comme l'indique Julie Nelson, « repose sur des modèles mathématiques dans lesquels les diverses préférences et interactions se traduisent en variables et en équations ou fonctions logiques. (...) Parce qu'elle est cohérente sur le plan de la logique, une telle démarche est évidemment rigoureuse à sa manière. Et du fait qu'elle se fonde sur un nombre restreint d'hypothèses de départ (par exemple rationalité, intérêt personnel), elle peut souvent prétendre à la généralité. Les économistes ne nient certes pas que ces prémisses fassent abstraction de la réalité – de fait, l'abstraction est dans une certaine mesure essentielle – mais le problème naît lorsqu'ils dénigrent toute autre démarche sous prétexte qu'elle est moins rigoureuse. (...) Le risque est que les praticiens d'une discipline qui se veut entièrement positive (exempte de toute notion de valeurs) et non pas normative (chargée de valeurs) ignorent tout des valeurs qui sous-tendent leurs propres hypothèses de départ. »<sup>9</sup> En particulier, le fait de n'envisager que des individus atomisés conduit à totalement ignorer la question du genre dans sa dimension sociale, symbolique et économique. Alternative à la théorie néoclassique, la théorie de la segmentation du marché du travail éclaire la question de l'inégalité des sexes dans l'emploi, en mettant en évidence le compartimentage du marché, des emplois et des individus qui les occupent. Mais les théories économiques laissent de côté de nombreux facteurs qui peuvent se situer hors du champ de l'économie (par exemple les mécanismes sexués d'orientation scolaire) et, comme le note Richard Anker<sup>10</sup>, « qui échappent en d'autres termes à la compétence des économistes, lesquels souvent s'en désintéressent ».

---

<sup>8</sup> Françoise Collin, « L'apport des *gender studies*. La singularité française », *Revue française des affaires sociales*, n° Hors-Série, août 1995

<sup>9</sup> Julie A. Nelsson, « Travail, sexospécificité et dichotomie entre le social et l'économique », *Revue internationale du travail*, vol. 137, 1998

<sup>10</sup> Richard Anker, « Ségrégation professionnelle hommes-femmes: les théories en présence », *Revue Internationale du Travail*, Vol.136, n°3, automne 1997.

## Un déséquilibre de représentation

Le recours à cette notion de représentation, empruntée au registre politique, pourrait ici surprendre. En effet, l'existence de déséquilibres dans la présence des hommes et des femmes ne relève pas des mêmes mécanismes de production des inégalités, notamment parce que les conditions d'accès aux fonctions politiques et les conditions d'accès au métier d'économiste sont largement différentes. Pour pouvoir être élue, une femme n'a a priori besoin d'aucun diplôme particulier. Pour être économiste, dans le système français, la thèse de doctorat apparaît comme une voie incontournable pour accéder soit au statut de maître de conférence dans une université, soit au statut de chargé de recherches au CNRS. Dans le cas de l'accès à l'université – qui rassemble les plus gros effectifs d'économistes enseignants-chercheurs – l'obtention d'une thèse de doctorat ne constitue toutefois qu'une première étape. Il faut ensuite d'une part, au niveau national, être admis sur une liste de qualification, condition nécessaire pour postuler, puis, au niveau local, être sélectionné par une commission de spécialistes qui décide des recrutements. Or, ces lieux où se prennent des décisions engageant la carrière des chercheurs et chercheuses sont à dominante masculine. Quelques chiffres pour l'illustrer. En 1998, la situation des effectifs dans les sciences économiques pour ce qui est de l'enseignement supérieur était la suivante<sup>11</sup> : 951 maîtres de conférence, dont 249 femmes (26,2 %) ; 546 professeurs dont 64 femmes (11,7 %) – soit au total 1497 enseignants-chercheurs dont 313 femmes (20,9 %)<sup>12</sup>. Or, les commissions de spécialistes ne font pas que reproduire ces déséquilibres entre femmes et hommes : elles les amplifient<sup>13</sup>. Au niveau des jurys de l'agrégation du supérieur, qui comportent sept professeurs, dans les années 1980, les statistiques des jurys de l'agrégation externe sont les suivantes : deux des jurys ont comporté des femmes (deux femmes en 1982-1983 ; une femme en 1987-1988) ; dans les années 1990, seul le jury de l'année 1999-2000 a comporté une femme. Au total, 8 jurys sur 11 n'ont donc compté que des hommes.

Le constat d'une sur-représentation masculine se retrouve si l'on regarde cette fois-ci les comités de rédaction et comités scientifiques de revues du champ, l'appartenance à ces comités constituant en elle-même une forme de reconnaissance de la compétence :

### *Revue d'économie politique*

Conseil scientifique : 15 membres, aucune femme

Comité de rédaction : 6 membres, 1 femme

### *Revue française d'économie*

Conseil scientifique permanent : 3 membres, aucune femme

Comité de rédaction : 11 membres, 1 femme

---

<sup>11</sup> Nous avons ici concentré l'analyse sur les économistes travaillant dans le secteur public (qui sont largement majoritaires en France). En particulier, aucun élément d'information relatif aux économistes qui travaillent dans le secteur privé (dans le secteur bancaire, dans l'ensemble de la presse financières et économique spécialisées) n'a ici été rassemblé. Les éléments chiffrés cités ici concernent donc uniquement le secteur public

<sup>12</sup> Il serait d'ailleurs intéressant de rapporter ces chiffres au nombre de thésard(e)s et de postulant(e)s, de façon fine par discipline. En 1998, 42,3 % des docteurs en « sciences de la société » (sociologie, économie-gestion, droit, sciences politiques) sont des femmes. Il serait également intéressant de regarder plus systématiquement la composition des jurys de thèses.

<sup>13</sup> Nous n'avons pas eu ici les moyens de faire un comptage extensif. Un exemple parmi d'autres. La commission de spécialistes pour l'université de Paris I : 40 personnes au total avec une parité entre professeurs et maîtres de conférence : aucune femme titulaire parmi les professeurs (mais 2 suppléantes) ; 3 femmes titulaires parmi les maîtres de conférence.

*Revue Economique*

Comité scientifique : 25 membres, 1 femme

Comité de rédaction : 5 membres, aucune femme

*Revue de l'OFCE*

Comité de rédaction : 6 membres, aucune femme

Conseil scientifique : 10 membres, 1 femme

*Economie et prévision*

Comité de lecture : 26 membres, 2 femmes

*L'économie politique*

Comité de rédaction : 10 membres, aucune femme

Comité de parrainage : 28 membres, 2 femmes

Enfin, des déséquilibres de représentation apparaissent également dans la participation à des travaux ou groupes d'experts, au statut variable. Ces lieux ne constituent pas nécessairement des formes de reconnaissance académique, mais ils contribuent largement à la diffusion des résultats produits par la science économique au-delà des cercles restreints des spécialistes du domaine et participent également de plus en plus – qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite – aux critères pris en compte dans les décisions politiques. La composition du Conseil d'analyse économique (39 membres désignés - non compris les membres de droit – dont 5 femmes) est un exemple de ce déséquilibre de représentation. La composition du colloque du 29 mai 2000 en est un autre.

Cette série d'illustrations ne constitue bien évidemment qu'une série d'exemples et il est certain que cette question mériterait d'être approfondie en termes de connaissance statistique, que ce soit pour l'économie ou pour toute autre discipline scientifique, comme y invite d'ailleurs la circulaire du Premier ministre datée symboliquement du 8 mars 2000 et relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes<sup>14</sup>. La connaissance statistique des déséquilibres entre hommes et femmes aux différents niveaux constitue en effet une étape nécessaire dans le rétablissement des équilibres, car c'est elle qui permet de voir à quel moment se produisent des phénomènes de sélection (lors des orientations scolaires ou universitaires ; à l'entrée en allocation de recherche ; entre l'obtention de la thèse et la nomination aux postes de maîtres de conférence ; entre le grade de maître de conférence et celui de professeur). La connaissance statistique permet aussi de rendre visible la question de la représentation des femmes dans un certain nombre d'instances, de colloques, de comités de revues – autant d'endroits qui constituent des lieux de pouvoir académique.

De ce point de vue, et sans ériger le cas américain en modèle, il est symptomatique de constater que cette question s'est posée très tôt aux Etats-Unis alors qu'elle commence tout juste à émerger en France, largement dans la foulée des débats suscités par la révision

---

<sup>14</sup> Sur ce sujet voir également : « Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes », Rapport du groupe de travail présidé par Catherine Blum INSEE, 8 décembre 1999. Dans ce rapport, il est ainsi précisé en introduction que « les lacunes repérées résultent surtout d'un certain neutre universel : l'élève, le chef d'entreprise, l'él... ». Il souligne également que « les sujets les plus redoutables à traiter concernent le suivi des carrières professionnelles des hommes et des femmes. (...) Il est important de mesurer l'impact des contraintes factuelles qui pèsent sur les femmes. Faire la part entre l'auto-décision et la discrimination subtile au moment de non-promotions serait l'idéal. »

constitutionnelle autour de la parité. En témoigne ainsi la résolution adoptée par l'Association économique américaine (American Economic Association) en 1971 :

« Résolution 1 : L'association déclare que l'économie n'est pas un domaine exclusivement masculin. Elle cherchera à promouvoir un programme destiné à éliminer toute discrimination parmi les économistes, qu'ils soient employés dans les universités, l'industrie, la finance, l'édition et la presse, ou toute autre activité. (...) »

Résolution 2 : L'association crée un comité sur le statut des femmes dans l'économie. (...) Ce comité devra présenter un rapport intermédiaire lors de la prochaine conférence annuelle. (...) »

Résolution 4 : L'association économique américaine devra intégrer des femmes économistes dans les comités de rédaction de ses revues économiques, devra activement favoriser la nomination de femmes comme directrices de programmes de recherche et intervenantes de tous les colloques à venir (...) »<sup>15</sup>

**Ce n'est pas une revendication de parité ou de quotas que nous souhaitons ici défendre. C'est l'idée d'une mixité de l'ensemble de la recherche en sciences humaines – y compris des lieux de pouvoir. C'est l'idée que si cette question n'est pas explicitement posée, une ségrégation implicite, invisible, souvent inconsciente d'ailleurs, continuera à se reproduire. C'est l'idée enfin, et peut-être surtout, que la question du genre ne peut être ignorée dans les sciences sociales, au risque de profondément trahir la description et l'analyse du monde réel – au risque aussi de bloquer l'émergence de nouveaux outils théoriques susceptibles de mieux rendre compte des réalités de nos sociétés contemporaines.**

---

<sup>15</sup> Voir le site de l'American Economic Association <http://www.cswep.org/mission.html>